

**APESAF : ASSOCIATION POUR L'ENTRAIDE SCOLAIRE
ET L'APPRENTISSAGE DU FRANÇAIS**

Nouveau Site : apesafpertuis.fr

FICHE D'INSCRIPTION ENFANTS ANNEE 2026-2027

Nom et Prénom de la mère :

Adresse :

Tel :

email :

Nom et Prénom du père :

Adresse :

Tel :

email :

1er enfant

Nom et Prénom :

fil le ou garçon (rayer mention inutile)

né(e) le :

âge :

Etablissement, classe et enseignant :

présence demandée à l'aide aux devoirs : L M J V (entourer le jour) (à respecter)

2ème enfant

Nom et Prénom :

fil le ou garçon (rayer mention inutile)

né(e) le :

âge :

Etablissement, classe et enseignant :

présence demandée à l'aide aux devoirs : L M J V (entourer le jour) (à respecter)

3ème enfant

Nom et Prénom :

fil le ou garçon (rayer mention inutile)

né(e) le :

âge :

Etablissement, classe et enseignant :

Présence demandée à l'aide aux devoirs : L M J V (entourer le jour) (à respecter)

4ème enfant

Nom et Prénom :

fil le ou garçon (rayer mention inutile)

né(e) le :

âge :

Etablissement, classe et enseignant :

présence demandée à l'aide aux devoirs : L M J V (entourer le jour) (à respecter)

site APESAF à choisir présence (entourer) : SETTI CLOS des JARDINS

CONDITIONS d'INSCRIPTION

L'accueil des enfants se fait sous réserve du respect des règles de neutralité identiques à celles de l'accès aux établissements scolaires publics laïcs.

L'enfant pris en charge par l'APESAF vient pour faire ses devoirs, apprendre ses leçons ou se faire accompagner dans l'apprentissage de la lecture et des mathématiques. Un enfant qui a terminé ses activités avec les bénévoles de l'APESAF doit quitter les lieux, soit en rentrant seul à la maison, soit en étant repris en charge par ses parents. Les parents sont responsables de tous les trajets. Les parents qui ne veulent pas que leur enfant rentre seul à la maison doivent s'enquérir auprès des bénévoles de la durée estimée de l'activité avec l'APESAF et venir le rechercher en temps opportun. Les bénévoles de l'APESAF n'exercent pas la surveillance d'un enfant en dehors de l'activité qui est menée avec lui.

Les enfants doivent avoir leur cahier de texte et les livres et cahiers nécessaires pour leurs devoirs. Nos locaux n'ayant pas d'accès internet, si les élèves n'ont pas ou plus de cahier de texte, ils peuvent demander aux bénévoles d'utiliser leur propre téléphone puisque les devoirs sont déposés par les enseignants sur les plateformes des écoles (EDUCARTABLE ou autre) ou des collèges (PRONOTE). S'ils ne disposent pas d'un téléphone, ils peuvent demander aux bénévoles d'utiliser leur téléphone personnel. Il est bien sûr nécessaire que les enfants connaissent leurs identifiants pour accéder aux plateformes. Cette solution doit rester exceptionnelle car elle représente une perte de temps au détriment des devoirs.

Le silence est nécessaire à une bonne qualité de travail. Les règles élémentaires de politesse sont exigées aussi bien avec les bénévoles qu'avec les autres enfants.

Une participation de 10 euros est demandée à chaque famille quel que soit le nombre d'enfants inscrits. Elle est gratuite si un des parents est inscrit à l'apprentissage du Français.

Si ces règles ne sont pas respectées, l'APESAF se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement un enfant.

Je soussigné(e) (nom, prénom):

mère, père (rayer) déclare avoir pris connaissance des conditions d'inscription. Je m'engage à les respecter et à les faire respecter par mon enfant. J'ai bien noté que l'APESAF et ses bénévoles ne peuvent être tenus responsables de mon enfant en dehors du local où a lieu l'aide aux devoirs.

J'autorise, je n'autorise pas (rayer) mon (mes) enfant(s) à rentrer seul(s) à la maison.

Je règle la participation de 10 euros en espèces.

Mes données personnelles sont collectées par l'APESAF à des fins d'organisation et de communication et seront conservées durant deux ans. Je bénéficie d'un droit d'accès, et de rectification, auprès de l'APESAF aux informations qui me concernent

Pertuis, le

Signature

